

plus de protection, tentative qui n'aura pas mon appui. L'honorable monsieur peut faire des compliments, s'il le veut. Je n'ai pas eu beaucoup de compliments de lui durant les douze dernières années; en tous cas, depuis 1873 ou 1874. Récemment, il s'est montré disposé à me faire quelques compliments, dont je le remercie beaucoup; je le remercie de ses petites faveurs. Je respecte les grandes capacités et les talents de l'honorable monsieur. Je sais qu'il s'imagine être le plus grand homme de la Chambre. J'ose dire qu'il l'est—quand un grand nombre d'autres sont absents. Mais, comme représentant du peuple, j'ai le droit d'agir pour moi-même, sous ma propre responsabilité, et je m'efforcerai de me conduire en cette Chambre de façon à faire honneur à ceux qui ont bien voulu m'envoyer ici pour veiller à leurs intérêts.

La motion est adoptée.

REMISES DES DROITS SUR ARTICLES FABRIQUÉS POUR L'EXPORTATION.

M. PATERSON (Brant) : Je propose qu'il soit produit—

Un état de toutes réclamations faites pour remises de droits sur articles fabriqués pour l'exportation (depuis la date du dernier état soumis à cet Chambre), donnant le nom de toutes les personnes qui ont présenté une demande, leur siège d'affaires, les articles pour lesquels le drawback a été demandé, et le montant de chaque réclamations, faisant la différence entre celles qui ont été acceptées et celles qui ont été désavouées, et celles qui sont sous considération et qui n'ont pas été décidées, et donnant le motif de tel désaveu; aussi, copie de tous règlements promulgués par le département au sujet de telles réclamations, ainsi que copie d'une réclamation acceptée et la déclaration sous serment qui l'accompagne de chaque exportateur.

Cette motion demande un état analogue à ceux que l'on a produit durant les quelques années qui viennent de s'écouler. Dans les rapports précédents, l'on a rempli un grand nombre de feuillets d'états où figuraient des remises sur l'étain destiné à la mise en boîte du homard. Je ne désire pas que l'on entre dans les détails, car je sais que ces états impliquent un grand travail et se ressemblent tous. On répondrait au but que je me propose en donnant l'ensemble des réclamations. Si l'état est préparé de cette manière, l'on pourra, je crois, le produire bientôt.

D'après ce que j'ai lu dans les journaux relativement à des entrevues qui ont lieu avec les ministres au sujet de demandes faites par des fabricants, pour remises, je crois que de nouveaux règlements, qui facilitent au département l'application de la chose, ont probablement été adoptés. Si oui, je désire avoir des copies de tous ces règlements.

M. BOWELL: Aucune date n'est mentionnée dans l'état, et l'honorable monsieur n'aura pas d'objection, je suppose, à ce que l'on produise un rapport qui s'étende jusqu'au premier de ce mois.

M. PATERSON (Brant) : Toute date qui vous convient me conviendra aussi.

M. BOWELL: Disons le premier du mois. Je pourrais ajouter que, cette année, le rapport ne comprendra pas d'états des remises sur l'étain. Comme il n'y a pas de droit sur l'étain, aujourd'hui, il n'y a pas de remise.

M. PATERSON (Brant) : En a-t-il été ainsi toute l'année ?

M. BOWELL: Oh! oui; on l'a aboli il y a deux ans; mais le dernier rapport contenait toutes les réclamations faites avant que l'étain fût mis sur la liste des articles admis en franchise.

M. PATERSON (Brant) : Toutes ces réclamations ont-elles été rejetées ?

M. BOWELL: Je pense que oui.

La motion est adoptée.

INSPECTEURS OU SURVEILLANTS DES TRAVAUX.

Sir RICHARD CARTWRIGHT, (en l'absence de M. Mackenzie) : Je propose qu'il soit produit—

Un état donnant les noms de toutes les personnes employées par le département des travaux publics ou autre département du gouverne-
M. MITCHELL

ment, à titre d'inspecteurs ou surveillants des travaux faits à tout édifice ou autre ouvrage public, pendant les années 1882-83 et 1883-84; aussi, un relevé du montant payé à telles personnes pour leurs services, et le taux payé à chacune par mois ou par jour; aussi le montant brut dépensé par le gouvernement chaque année pour les travaux placés sous la surveillance de chaque surveillant; aussi, un état faisant connaître la profession réelle ou le métier de chacun de ces surveillants.

M. POPE: L'honorable ministre des travaux publics désirait ajouter "depuis 1873-74."

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Cela devrait être mis séparément. Le résultat des additions est, d'abord, d'augmenter considérablement les dépenses, et ensuite de retarder la production de renseignements dont nous voulons nous servir à la fin de la session.

M. POPE: Ces relevés seront produits bientôt.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Quand ?

M. POPE: Très prochainement; pas demain, mais bientôt.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Puisque nous aurons ce renseignement bientôt, je n'ai pas la moindre objection à ce que l'honorable monsieur fasse cette addition.

M. POPE: Je propose, en amendement, que l'on ajoute "depuis 1873-74."

La motion telle qu'amendée est adoptée.

SUBVENTIONS AUX CHEMINS DE FER DE LA NOUVELLE-ECOSSE ET DU CAP-BRETON.

M. McDOUGALL: Je propose qu'il soit produit—

Un état indiquant les crédits en argent et les subventions, de quelque nature qu'elles soient, qui ont été accordés depuis la confédération, aux chemins de fer dans la Nouvelle-Ecosse, y compris l'île du Cap-Breton, et qui sont imputables sur le capital; s'ils ont été accordés pour aider à la construction des dits chemins ou pour les acquérir, et quel est le nombre de milles dont on a fait le tracé dans chaque comté.

Je puis dire, M. l'Orateur, que le renseignement demandé par la motion que je viens de déposer sur le bureau, concerne une question très importante pour l'île du Cap-Breton, et spécialement pour les habitants du comté que j'ai l'honneur de représenter; et c'est pourquoi je me permets de faire quelques remarques au sujet de la position particulière que l'île du Cap-Breton occupe dans l'histoire des chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse. Longtemps avant la Confédération les habitants du Cap-Breton ont commencé à soulever la question des chemins de fer, et ils ont insisté fortement auprès des parlements de l'époque, mais sans obtenir de résultat satisfaisant. Cependant, avant la Confédération, la législature de la Nouvelle-Ecosse a entrepris de construire plusieurs lignes de chemins de fer à l'est et à l'ouest de la province. Le gouvernement fédéral s'est emparé de ces chemins qui, en vertu d'actes adoptés par ce parlement, ont reçu de nouvelles subventions et ont été prolongés, outre les prolongements que la province a subventionnés.

Je sais que l'on a adopté, en cette Chambre, ainsi que dans notre législature locale, à Halifax, une législation contenant des dispositions pour la construction d'un chemin de fer sur la rive est du Cap-Breton; mais autant que je sache, M. l'Orateur, pas un seul dollar n'a été dépensé et pas un mille de chemin de fer n'a été construit jusqu'aujourd'hui au Cap-Breton. Nous avons certains chemins de fer dans le comté que je représente, mais ils ont été construits par des particuliers, sans subventions de notre gouvernement local, et je suis d'avis que, lorsque l'état que je demande aujourd'hui sera déposé sur le bureau de cette Chambre, il prouvera que pas un seul dollar n'a été payé par le parlement fédéral pour venir en aide à ces chemins. Bien que des millions et des millions aient été votés et dépensés en vertu des actes passés par la législature locale de la Nouvelle-Ecosse et par ce parlement, pas un seul dollar, autant que je sache, n'a été dépensé pour les chemins de fer du Cap-Breton.